



Ville de Cerny

Essonne

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 13 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize mars à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Delaporte, à titre exceptionnel au regard de la situation sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 6 mars 2021.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes MITTELETTE-ROUSSI, BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, MM. MIKOLAJCZAK, JAU, CARNOT, PLUMET, Mmes BOURBIER, TRIMBOUR, LEPAGE, MM. FILLÂTRE, DUBOIS, VUITRY, Mme MATISSE, M. MERLET

Ont donné pouvoir : M. Alain PRAT à M. Rémi HEUDE
Mme Laurie FILLATRE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Laëtitia LAUTRU à M. Thomas FILLÂTRE
M. David ROYER à Mme Eve-Lise MATISSE

A été désigné Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Par courrier réceptionné en mairie en date du 12 février 2020, Madame Laure LAPORTE a fait part de sa démission en tant que Conseillère municipale.

Conformément à l'article L.70 du Code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal par le maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Si ce candidat accepte son mandat, le maire procède à son installation et en dresse procès-verbal, ou l'inscrit au tableau du Conseil municipal.

Par modification du tableau du Conseil municipal, Monsieur Bruno DUBOIS, venant immédiatement après le dernier élu sur la liste des candidats enregistrée en Préfecture pour le 1^{er} tour des dernières élections municipales, a été installé en qualité de Conseiller municipal à compter du 12 février 2021.

L'ensemble des membres présents lui souhaite la bienvenue.

DÉCISION N° 01/2021 – 1.1 : AVENANT N° 1 AU MAPA N° 20-02 (LOT N°2 – ÉCLAIRAGE PUBLIC) RELATIF AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX HAMEAU DE BOINVEAU

Signature de l'avenant n° 1 au MAPA n° 20-02 (lot n° 2 – Eclairage public) relatif aux travaux d'enfouissement de réseaux Hameau de Boinveau avec la SICAE, sise 14C avenue Carnot à CERNY (91590) pour un montant total de 680,00 €HT, soit 816,00 €TTC.

DÉCISION N° 02/2021 – 9.1 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF : PRESTATION DE SERVICE ALSH PÉRISCOLAIRE

Signature de la convention d'objectifs et de financement 2020-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne en ce qui concerne la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire ».

La convention est conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2025.

DÉCISION N° 03/2021 – 9.1 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF : PRESTATION DE SERVICE ALSH EXTRASCOLAIRE

Signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne en ce qui concerne la prestation de service « ALSH Extrascolaire ».

La convention de financement est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2025.

DÉCISION N° 04/2021 – 1.1 : AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 (NETTOYAGE DES BATIMENTS SOCIO-CULTURELS) DU MARCHÉ N° 20-03

Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 1 (Nettoyage des bâtiments socio-culturels) du marché n° 20-03 avec la société LABRENNE PROPRETÉ (SAS EURO DEFENSE SERVICE) sise 5, avenue Henri Colin – 92230 GENNEVILLIERS pour un montant de 18 268,32 €HT, soit 21 921,99 €TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève à 66 035,69 €HT (79 242,83 €HT)

DÉCISION N° 05/2021 – 9.1 : RECONDUCTION DE CONTRATS AVEC LA SOCIÉTÉ BERGER-LEVRAULT

Reconduction des contrats ci-dessous énumérés avec la société BERGER-LEVRAULT, dont le siège social est situé à LABEGE (31670) - 64, rue Jean Rostand pour un montant de 4 443,21 €HT.

N° de contrat	Désignation	Prix HT
NCT111931	Contrat de suivi de progiciels (pack e-magnus évolution)	4 025,37 €
NCT022216	Avenant assistance système d'exploitation	353,84 €
NCT071807	Maintenance Oracle	64,00 €
TOTAL ANNUEL		4 443,21 €

Ils prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 36 mois expirant le 31 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° 2021 / I / 1 – 7.5 DETR 2021 : ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE
--

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'appel à projet de Monsieur le Préfet de l'Essonne relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2021,
VU la liste des opérations éligibles,
VU la note explicative de l'opération portant équipement informatique de la mairie, telle que présentée à l'assemblée,
CONSIDÉRANT le renforcement des mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19 afin de freiner la propagation du virus,
CONSIDÉRANT la généralisation du télétravail et la limitation des réunions en présentiel,
CONSIDÉRANT, dans ce contexte, la nécessité de renouveler le parc informatique de la mairie de Cerny et de l'équiper de matériels permettant l'accès aux nouvelles technologies,
CONSIDÉRANT l'éligibilité de la commune à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2021,
L'exposé du maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

ADOpte l'opération portant « Équipement informatique de la mairie » telle que présentée dans la note explicative s'y rapportant,

SOLLICITE la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la programmation 2021 à hauteur de 14 556,00 €,

APPROUVE le plan de financement de l'opération d'un montant total de 29 113,79 €HT (34 936,55 €TTC) qui se décompose comme suit :

Plan de financement	Dépenses HT	TVA 20 %	Recettes TTC
Équipement informatique de la mairie	29 113,79 €		
Participation communale en autofinancement			20 380,55 €
DETR – Programme 2021 (50,00 %)			14 556,00 €
TOTAL	29 113,79 €	5 822,76 €	34 936,55 €

APPROUVE l'échéancier de réalisation de l'opération correspondant :

Nature de l'opération	Date prévisionnelle de la commande	Date prévisionnelle de la livraison
Équipement informatique de la mairie	A la notification de l'attribution de la subvention	Août 2021

APPROUVE l'échéancier de réalisation des dépenses correspondant :

DÉPENSES	Date prévisionnelle de règlement de l'acompte	Date prévisionnelle de règlement du solde
Equipement informatique de la mairie	-	Septembre 2021

DIT que la dépense correspondante à la réalisation de l'opération sera inscrite au BP 2021,

AUTORISE Madame le Maire à constituer le dossier de demandes de subventions correspondant et à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

DÉLIBÉRATION N° 2021 / I / 2 – 7.5
PLAN DE RELANCE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : ÉQUIPEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'appel à projet de Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur des services de l'Education nationale de l'Essonne portant sur le volet numérique éducatif du plan de relance en faveur des écoles élémentaires,

VU le projet d'équipement, tel que présenté à l'assemblée, construit en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels afin que l'école élémentaire « Les Hélices Vertes » bénéficie du socle numérique de base, fixé par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports,

CONSIDÉRANT le montant de la subvention susceptible d'être accordée dans le cadre du Plan de relance Continuité pédagogique,

L'exposé du maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE la mise en place du socle numérique de base au sein de l'école élémentaire « Les Hélices Vertes » en lien avec le Plan de relance Continuité pédagogique,

APPROUVE les plans de financement de cette opération qui se décomposent comme suit :

Plan de financement Volet équipement	Dépenses HT	TVA 20 %	Recettes TTC
Equipement et travaux sur le réseau informatique	48 334,00 €		
Participation communale en autofinancement			31 050,80 €
Plan de relance Continuité pédagogique			26 950,00 €
TOTAL	48 334,00 €	9 666,80 €	58 000,80 €

Plan de financement Volet services et ressources numériques	Dépenses HT	TVA 20 %	Recettes TTC
Logiciels éducatifs	1 140,58 €		
Participation communale en autofinancement			684,70 €
Plan de relance Continuité pédagogique			684,00 €
TOTAL	1 140,58 €	228,12 €	1 368,70 €

SOLLICITE la subvention attribuée dans le cadre de ce Plan de relance Continuité pédagogique à hauteur de 27 634,00 € (26 950 € au titre du volet « équipement » et 684,00 € au titre du volet « services et ressours numériques »),

APPROUVE l'échéancier de réalisation correspondant :

Nature de l'opération	Date prévisionnelle de la commande	Date prévisionnelle de la livraison
Mise en place du socle numérique à l'école élémentaire	A la notification de l'attribution de la subvention	Août 2021

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la collectivité,

AUTORISE Madame le Maire à constituer le dossier de demande de subvention s'y rapportant et à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

DÉLIBÉRATION N° 2021 / I / 3 – 7.5
PLAN DE RELANCE (DSIL) : RÉHABILITATION DE L'AILE DE LA MAIRIE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2334-42,
 VU l'instruction TERC2030398 J relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales,

VU le projet de rénovation énergétique de l'aile de la mairie, tel que présenté à l'assemblée,
 CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de participer à la redynamisation de l'économie en mettant en œuvre rapidement les investissements prévus dans le cadre de son projet de territoire,
 CONSIDÉRANT le montant de la subvention susceptible d'être accordée au titre de la DSIL Plan de relance en lien avec le projet présenté,
 L'exposé du maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de l'aile de la mairie, tel que présenté à l'assemblée,

APPROUVE le plan de financement de l'opération qui se décompose comme suit :

Plan de financement	Dépenses HT	TVA 20 %	Recettes TTC
Montant des travaux	600 000,00 €	120 000,00 €	
Montant des honoraires	90 000,00 €	18 000,00 €	
Participation communale en autofinancement			428 000,00 €
DSIL Plan de relance			400 000,00 €
TOTAL	690 000,00 €	138 000,00 €	828 000,00 €

APPROUVE l'échéancier de réalisation correspondant :

Nature de l'opération	Calendrier prévisionnel
Marché de maîtrise d'œuvre	Avril 2021
Formalités d'urbanisme	Fin du 1 ^{er} semestre 2021
Consultation des entreprises	Fin du 3 ^{ème} trimestre 2021
Démarrage des travaux	Décembre 2021
Livraison des travaux	Début 2023

SOLLICITE la subvention susceptible d'être attribuée par l'Etat dans le cadre de la DSIL Plan de relance à hauteur de 400 000,00 €,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la collectivité,

AUTORISE Madame le Maire à constituer le dossier de demande de subvention s'y rapportant et à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée à 10 h 20.